

Avis **aux élèves ingénieurs des** **1^{ère} et 2^{ème} années du cycle INE** **29 novembre 2021**

En application de l'avis du 09 octobre 2021 relatif aux modalités de déroulement des cours et aux réunions tenues avec le BDE-INPT, les étudiants de la 2^{ème} année (INE2) poursuivront leurs cours de la 2^{ème} période du semestre S3 en distanciel, et ce à partir du **mercredi 1^{er} décembre 2021 à 09H00**. Ils devront en conséquence libérer¹ la résidence au plus tard le **mardi 30 novembre 2021 à 12H00**.

Sous réserve que la résidence soit intégralement libérée par les INE2, les élèves de la 1^{ère} année poursuivront leurs cours de la 2^{ème} période du semestre S1 en présentiel, et ce à partir du **jeudi 02 décembre 2021 à 09H00**. Ils peuvent être accueillis dans la résidence² de l'INPT à partir du **mercredi 1^{er} décembre 2021 à 14H00**.

L'Administration de l'INPT



1 : par la remise des clés des chambres au Service de la Résidence.

2 : La réservation des chambres ne sera possible que par le biais de la plateforme campus.inpt.ac.ma et ce, à compter du 30 novembre 2021 à 15H. Les étudiants devront télécharger l'ensemble des documents prévus à cet effet.